

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #413

| | | | |
|--|------------------------------------|--|---------------------------------|
| Job Title / Designation de l'emploi MÉCANICIEN DE VÉHICULES | Salary Group Groupe 6 | Affiliation Affiliation syndicale STARF | Job Title No. Code numérique |
| Organizational Component / Service TÉLÉVISION FRANÇAISE | | | |
| Function / Fonction Chargé d'inspecter périodiquement ou selon les requêtes, les éléments mécaniques, électriques, électroniques ou autres de la flotte des véhicules de la Société Radio-Canada, d'établir un diagnostic pour localiser les défauts afin de les réparer et d'en assurer l'entretien préventif. | | | |
| Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonne les inspections et le programme d'entretien préventif de la flotte des véhicules conformément aux lois de la S.A.A.Q., aux recommandations de Santé Sécurité et aux directives de la Société Radio-Canada. 2. Effectue un premier diagnostic, en échangeant avec les requérants, sur l'état général du véhicule ou sur des points spécifiques rapportés afin d'identifier les réparations à faire. 3. Observe le fonctionnement des composantes du véhicule, en effectue l'essai sur la route et en vérifie les éléments et les circuits à l'aide d'appareils de diagnostic informatisés et autres appareils, pour repérer et isoler les défauts. 4. Inspecte, règle, répare, remplace ou modifie, au moyen d'outils manuels ou autres équipements spéciaux, les pièces ou éléments défectueux de divers systèmes du véhicule. 5. Vérifie, suite aux réparations, la fonctionnalité et effectue les réglages nécessaires selon les spécifications de bon fonctionnement du manufacturier. 6. Effectue les opérations d'entretien périodique (telles que la vidange d'huile, la lubrification, la mise au point) ainsi que le dépannage sur la route. 7. Planifie les rendez-vous d'entretien et de réparation avec les fournisseurs spécialisés, obtient des soumissions en ce qui a trait aux réparations ou travaux à faire, les autorise ou formule des recommandations pour les réparations majeures. 8. Effectue le suivi des réparations ou travaux effectués par les fournisseurs afin de s'assurer du respect des soumissions, des échéanciers et de la qualité du travail effectué. 9. Établit et tient à jour un système de classement des dossiers pour chaque véhicule de la flotte. 10. Fournit une évaluation des coûts reliés aux modifications ou aux réparations de véhicules inclus dans la flotte; conseille et fournit une expertise aux requérants. 11. Effectue des recommandations pour la désaffectation de véhicules suite à une inspection, une évaluation ou l'achat de véhicules. 12. Maintient un inventaire de pièces mécaniques et de produits et s'assure, selon les procédures établies, du renouvellement des stocks nécessaires à la bonne marche de l'atelier mécanique. 13. Prépare les demandes d'achat, soit pour le renouvellement des stocks ou l'achat de pièces ou de matériaux, afin d'effectuer les réparations. 14. Atteste les factures reliées à la flotte des véhicules, s'assure du respect des garanties et collabore avec les services administratifs de la Société Radio-Canada pour les paiements dans des délais raisonnables. 15. Entretient des contacts avec des personnes ressources ou des fournisseurs extérieurs afin d'obtenir, au besoin, une expertise ou les informations utiles à une meilleure gestion de la flotte des véhicules. 16. Maintient en bon ordre et propre les aires de travail. 17. Rapporte tout bris ou défaut des équipements ou du matériel aux personnes concernées. 18. Conduit tout type de véhicule requis pour les déplacements ou l'exécution des tâches dont le permis de conduire pertinent est exigé; en assure l'entretien courant et la propreté; tient à jour le cahier de bord. Doit se conformer à toutes les exigences et réglementations pertinentes en vigueur, en fonction du permis exigé, selon les provinces ou pays. 19. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 20. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail. 21. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes. | | | |
| Relationships / Relations de travail | | | |

| | | | |
|---|------------------------------------|--|---------------------------------|
| Job Title / Designation de l'emploi MÉCANICIEN DE VÉHICULES | Salary Group Groupe 6 | Affiliation Affiliation syndicale STARF | Job Title No. Code numérique |
| A. Relève du superviseur approprié. B. S / O C. Entretien des relations internes et externes. | | | |
| Date issued / Date de publication 30 mars 2009 | | Supersedes / Annule et remplace | |
| TEMP. O. 1171 BIL. (10/75) | | (See reverse side) / (Voir au verso) | |

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

| |
|--|
| Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes |
| Diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique. Carte de mécanicien: classe Compagnon 3. |
| Prior Experience / Expérience |
| Trois (3) ans sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante. |
| Where and how acquired / Source de l'expérience |
| Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation |